



**A.S.A.**  
**des VALLÉES**  
REMIREMONT

BP 40082 88203 REMIREMONT Cedex

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

**36<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL PEA  
des Vallées et Monts Vosgiens**

Vendredi 27 et Samedi 28 août 2021



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement .....	12 juillet
Ouverture des engagements : .....	12 juillet
Clôture des engagements : .....	<b>16 août 2021</b>
Parution du road-book à retirer au Champ de Mars avant les reconnaissances les	<b>22 et 27 août 2021</b>
Dates et heures des reconnaissances: <b>Dimanche 22 août de 09h à 20h et le vendredi 27 août de 9h à 17h</b>	
Vérifications administratives : .....	de 15h00 à 20h00 le vendredi 27 août
Vérifications techniques .....	de 15h10 à 20h10 le vendredi 27 août
Au champ de Mars et Palais des Congrès de Remiremont	

#### **Mise en parc gardé obligatoire à l'issue du passage au contrôle technique**

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : 1<sup>er</sup> étage du palais des Congrès à **19h30 ... le vendredi 27 août**  
Publication des équipages admis au départ : Palais des Congrès..... à 21h00 le vendredi 27 août  
**Publication des heures et ordres de départ** : Palais des Congrès.....à 21h00 le vendredi 27 août  
Briefing des pilotes : Briefing remis contre émargement au contrôle administratif.  
Départ du Champ de Mars de Remiremont.....à **7h15..** le Samedi 28 août  
Publication des résultats partiels : Palais des Congrès – Champ de Mars..... le Samedi 28 août  
Arrivée au Champ de Mars Remiremont 1<sup>er</sup> concurrent ..... à **18h08** le Samedi 28 août  
Vérification finale: Garage Chopot Automobiles à Saint Etienne les Remiremont.....le Samedi 28 août  
Publication des résultats du rallye 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent... le Samedi 28 août  
Remise des prix : au Palais des Congrès 1<sup>er</sup> étage restaurant.....à 21H30 le Samedi 28 août

#### **Article 1P. Organisation**

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise les vendredi 27 et samedi 28 août 2021

### ***36<sup>ème</sup> Rallye National PEA des Vallées et Monts Vosgiens***

en qualité d'organisateur **administratif** avec le concours de l'ASAC Vosgien organisateur technique, de l'Ecurie Mont de Fourche, des municipalités de Remiremont, du Val d'Ajol, Rupt sur Moselle et du Conseil Départemental.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Auto sous le numéro 26 en date du 26 mai 2021 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 421 en date du 9 juillet 2021.

#### **Comité d'Organisation**

Présidents : Jean-Michel MARTIN , Christophe GALLAIRE , Manon AIGUIER  
Membres : Tous les membres des bureaux des 3 associations

Secrétariat du Rallye : ASA des Vallées  
Espace Saint Romaric  
5 place du Batardeau  
BP 40082  
88200 REMIREMONT  
Tél : 03.29.62.26.33. Mail : [asavallees@wanadoo.fr](mailto:asavallees@wanadoo.fr)  
Tél : 06.09.25.53.60. Mail : [jm-martin88@wanadoo.fr](mailto:jm-martin88@wanadoo.fr)

#### **Organisateur technique**

Nom : ASAC VOSGIEN et Ecurie Mont de Fourche  
Adresse : BP 90022 88340 LE VAL D'AJOL

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2021

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

### 1.1P. OFFICIELS

<b>Président du Collège des CS :</b>	<b>Jean-Jacques</b>	<b>HUBER</b>	<b>10866/0323</b>
Membres du Collège :	Gérald	LAURENT	2290/0314
	Claude	CONDAMIN	122813/0314
Secrétaire du collège	Michelle	PECCAUD	2289/0314
<b>Directeur de Course :</b>	<b>Franck</b>	<b>MADER</b>	<b>187564/0323</b>
Directeur de Course Adjoint :	J.Christophe	LOUDIN	236865/0326
Adjoint à la Direction de Course :	Matthieu	BERST	145079/0510
Adjoint à la Direction de Course :	Martial	PEUGEOT	44386/0411
Adjoint à la Direction de Course :	Daniel	BLANQUIN	1941/0308
Directeur Epreuve Spéciale n°1-4-7 :	Patrick	JOVE	143191/0112
Directeur Epreuve Spéciale n°2-5-8 :	Olivier	DEVAUX	1751/0314
Directeur Epreuve Spéciale n°3-6-9 :	Alain	ANGELMANN	214977/0302
Pompier-Secouriste au PC	Didier	VINCENT	
Médecin ES n°1-4-7 :	Claire	VELY-POUTOT	
Médecin ES n°2-5-8 :	Julie	CHENUT	
Médecin ES n°3-6-9 :	Michel	WIEDENKELLER	146262/0302
Technique Responsable :	Hervé	CUNY	32801/0304
Commissaires Techniques VHC:	Christian	PERROT	12848/0308
	Denis	DERCHE	33547/0314
	Abel	SAHOUI	
	Michel	SALTZMANN	15471/0307
	Michel	LORRAIN	105082/0304
Chargés des relations avec les concurrents :	Fabienne	SCHOLLER	43874/0323
	Bernard	DELLENBACH	10854/0323
Chargés des relations avec la presse :	Jean-Michel	MARTIN	27433/0293
	Christophe	GALLAIRE	242385/0314
	Manon	AIGUIER	166853/0313
Chronométrage et classements informatiques :	Gérard	PEUREUX	11720/0305
Chronométreur ES n°1-4-7 Départ	Odile	PEUREUX	11716/0302
Arrivée	Christian	GERMAIN	12893/0305
Chronométreur ES n°2-5-8 Départ	Sylvie	FAIVRE	11039/0421
Arrivée	Hans	SCHNEIDER	8173/0308
Chronométreur ES n°3-6-9 Départ	Séverine	HERBERT	242748/0405
Arrivée	Bernard	AUBERT	242742/0405
Responsable des Commissaires ES n°1 :	Michel	BAHLINGER	161132/0313
Responsable des Commissaires ES n°2 :	Fabrice	VAN WONTERGHEM	1183/0314
Responsable des Commissaires ES n°3 :	Yohan	GEORGEL	245976/0304
Responsable parc :	Daniel	ROBERT	8103/0314
Ambulances :	Arnould Bourbon	Saint-Nabord	
	Ambulances MADER	Sélestat	
Equipe de désincarcération :	E.S.C.		
Secouristes :	CFS 88	Golbey	
Voiture tricolore :	Charly	ZUMSTEG	166987/1295
Voiture autorité :	Jean-Michel	MARTIN	27433/0313
	Christophe	GALLAIRE	242385/0314
Voiture damier :	Thierry	LOUVIOT	176203/0313
	Elisabeth	LOUIS	1287/0313
Responsable intendance :	Pascal	MARTIN	172744/0313

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2021

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye comportement antisportifs ; etc.

Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 36<sup>ème</sup> Rallye National PEA des Vallées et Monts Vosgiens compte :

- pour la Coupe de France des Rallyes 2021 (Coefficient 3), et le trophée PIRELLI.
- pour le Championnat des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile,
- pour le Challenge interne 2021 de l'ASA des Vallées, de l'ASC Vosgien et de l'Ecurie Mont de Fourche
- pour le Challenge Monts et Vallées Vosgiennes

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par **mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour **les vérifications administratives qui auront lieu le Vendredi 27 août 2021 de 15h à 20h, vérifications techniques de 15h10 à 20h10 au Palais des Congrès de Remiremont.**

Les vérifications finales seront effectuées : Grands Moulins Auto  
Parc économique des Grands Moulins 88200 St.ETIENNE les Rt.

Taux horaire de la main d'œuvre : **60€ ttc**

**ARTICLE 2P. ASSURANCES** Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

**ARTICLE 3P. CONCURRENTS et PILOTES** Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

**3.1.5P. Toute personne** qui désire participer au 36<sup>ème</sup> Rallye National des Vallées et Monts Vosgiens doit adresser au secrétariat du Rallye la **demande d'engagement** ci-jointe, dûment complétée, avant le **20 août 2021 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ASA des Vallées). **La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail** (Merci de vous procurer une adresse pour ceux qui n'en n'ont pas et de l'inscrire lisiblement sur la demande d'engagement).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **125** voitures au maximum. Toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **150** voitures sur l'ensemble des 3 rallyes.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **450 € + 6€\***
- sans la publicité facultative des organisateurs : **900 € + 6€\***
- Licenciés ASA organisatrices:(pilote et copilote): **410 € + 6€\***
- 1 licencié ASA organisatrices:(pilote ou copilote) : **430 € + 6€\***

\* 6€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est de Sport Auto

**3.1.12P.** **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.** Les demandes d'engagement seront disponibles uniquement sur internet, aucun courrier ne sera envoyé. **La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.**

**Merci de joindre à votre demande d'engagement :**

- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture

**Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'Asa des Vallées: [asavallees@wanadoo.fr](mailto:asavallees@wanadoo.fr) au plus tard le 25 août 2021**

**En cas de non présentation : Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue.**

### 3.2P. EQUIPAGE

**3.2.5P** Sous peine de disqualification, **les équipements de sécurité** (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques , ainsi que les chaussures synthétiques ou caoutchouc sont interdits ;

**3.2.7P** Briefing écrit obligatoire : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**3.2.9P** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le Point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone de casque.

**3.3P.** **Ordre de départ :** selon règlement standard des Rallyes 2021

**ARTICLE 4P. VOITURES et EQUIPEMENTS** Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 4.3P. ASSISTANCE :

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur le Champ de Mars à Remiremont (**une seule voiture d'assistance par équipage**). **Les remorques seront obligatoirement stationnées sur le parking Le Cuisinier fléché.**

### 4.3.2. Parcs d'assistance :

4.3.2.1-Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

### **Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée**

#### **4.7.P. les extincteurs :**

Les extincteurs installés conformes à la liste n°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc fermé d'arrivée.

En cas de non respect :

Avant le départ du rallye : mise en conformité

Pendant le rallye : 1<sup>ère</sup> infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité

2<sup>ème</sup> infraction : disqualification

## **ARTICLE 5 IDENTIFICATION des VOITURES ET PUBLICITE**

**5.1P. Identification des véhicules :** Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

#### **5.2P.PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES et INFRASTRUCTURES** Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye National des Vallées et Monts Vosgiens représente un parcours de 250,68 km

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte **9 épreuves spéciales** d'une longueur totale de 91,71 km

Les épreuves spéciales sont :

ES n° 1 – 4 – 7 Remiremont – Les Vallées de 7,10 km

ES n° 2 – 5 – 8 L'Ajolaise de 13,62 km

ES n° 3 – 6 – 9 La Ruppéenne de 9,85 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

#### **6.1.1 RALLYE DE DOUBLURE**

En doublure du rallye moderne il sera organisé :

- un rallye réservé au VHC
- un rallye réservé au VHRS

Les concurrents du rallye de régularité s'élanceront en dernière position

**6.2. RECONNAISSANCES** Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

#### **6.2.5. DUREE**

Les reconnaissances auront lieu le :

**Dimanche 22 août de 14h à 20h et vendredi 27 août de 9h à 17h. 3 passages maximum par E.S.**

Nous vous signalons que nous serons particulièrement intransigeants lors des contrôles que nous effectuerons pendant les reconnaissances. Un carton de pointage sera remis lors de la distribution des road book. Ce dernier devra être rendu lors des vérifications administratives.

#### **6.2.7. PENALITES :**

**A - RECONNAISSANCES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES AUTORISES, OU NON RESPECT DU NOMBRE MAXIMUM DE PASSAGES OU EN CAS D'UTILISATION D'UN VEHICULE QUI N'EST PAS DE SERIE LORSQUE C'EST LE CAS :**

- départ refusé
- amende identique à la valeur de l'engagement du rallye
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

**LES TROIS PENALITES SERONT CUMULEES**

**B - Pendant les reconnaissances, en cas d'infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation, les pénalités ci-dessous, seront infligées :**

- 1ère infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité
- 2ème infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité
- 3ème infraction : disqualification.

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT du RALLYE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

**7.5.17.4. ABANDON** Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

#### **7.5.18.1. OFFICIELS ET PERSONNELS**

Les personnes en fonction sur le parcours d'une épreuve spéciale, y compris les journalistes et photographes accrédités, devront porter une chasuble délivrée par l'organisation en conformité avec l'annexe 1 des RTS. Ce dispositif permettra de faciliter la tâche aux pouvoirs publics pour faire respecter l'interdiction de présence du public.

Les signes distinctifs des commissaires seront pour les commissaires de route et chefs de poste : chasuble jaune ou orange.

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**8.2P** Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au Chargé des Relations Concurrents, accompagné d'un montant de 700€, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### **ARTICLE 10P. PRIX et COUPES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

**Prix en espèces : environ 15500€ + 40 coupes (cumulables)**

Trois Commissaires de Route méritants seront récompensés par un prix. Un tirage au sort récompensera 3 commissaires par un chèque de 50€ chacun.

**10.1. Remise des prix** Conforme au règlement standard FFSA

La remise des prix se déroulera : Le samedi 29 août à 21h30 au Palais des Congrès 1<sup>er</sup> étage, Remiremont.

**Les coupes seront remises aux lauréats, pour les prix en espèces les chèques seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.**

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
<b>SCRATCH</b>	<b>400€</b>	<b>200€</b>	<b>100€</b>	
<b>CLASSE</b>				
<b>de 1 à 3 partants</b>	<b>420€</b>	<b>réduit à 210€ si 1 seul partant</b>		
<b>de 4 à 7 partants</b>	<b>420€</b>	<b>140€</b>		
<b>de 8 à 11 partants</b>	<b>420€</b>	<b>180€</b>	<b>120€</b>	
<b>+ de 11 partants</b>	<b>420€</b>	<b>200€</b>	<b>160€</b>	<b>120€</b>
<b>Féminines dès 5 partants</b>	<b>420€</b>	<b>140€</b>		
<b>Féminines – de 3 partants</b>	<b>160€</b>	<b>réduit à 80€ si 1 seul partant</b>		